



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, PAUL Christine, PARENT Monique
		Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
	<b><u>Etaient excusés :</u></b>	DELEVOYE Didier ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis, FIEVET Béatrice, LEMAIRE Aurélien ayant donné procuration à GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine ayant donné procuration à LEROY Bertrand, THIEFFRY Martine
	<b><u>Etaient absents :</u></b>	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2025-14**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB) POUR LE PROJET CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN PARC PAYSAGER ET DU CIMETIERE**

Le projet d'aménagement d'un parc paysager se situe dans l'ancien boulodrome. Il comprend plusieurs espaces de jeux et divers équipements tels que :

- un terrain de basket 3x3 ;
- une aire de jeux pour la petite enfance ;
- une aire de jeux pour les 6/12 ans ;
- un espace de Street Workout ;
- un terrain de pétanque ;
- un espace pique-nique ;
- des allées en sable stabilisé.

L'estimation du coût des travaux s'évalue à 323 318,53 euros HT dont 124 297,08 euros HT pour l'aire de jeux des 6/12 ans.

Le projet d'aménagement du cimetière comprend :

- la réfection de l'allée centrale en sable stabilisé borduré de voliges bois et doublée d'une banquette engazonnée d'1m de part et d'autre ;
- l'engazonnement des allées au fond du cimetière ;

- La réalisation d'une « placette » au fond de l'allée centrale équipée de bancs pour accueillir le crucifix qui sera alors déplacé

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 059-215901240-20250415-2025\_14-DE



L'estimation du coût des travaux s'évalue à 65 728,88 euros HT.

L'ensemble du coût du projet d'aménagement (parc paysager et cimetière) se monte à 410 529,41 euros HT comprenant la maîtrise d'œuvre.

Afin de financer l'opération, un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour un montant de 164 211,77 euros HT a été déposé (date limite étant fixée au 31 mars)

Monsieur le Maire précise que le projet sera réalisé avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui sera déclenchée en fonction du montant alloué par le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ ADOPTE le projet ;
- ✓ CONFIRME le dépôt de cette demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADBV) à hauteur de 164 211,77 euros HT ;
- ✓ DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ DIT QUE les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 18 avril 2025

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSSE

